

FILTRE DE CIGARETTE, UN DANGER ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

Les filtres de cigarette sont des déchets plastiques toxiques et inutiles.

La France compte, selon santé publique France, 12 millions de fumeurs. Un tabagisme toujours très élevé qui provoque plus de 75 000 décès par an dans l'hexagone et environ huit millions dans le monde.

Et alors que ce bilan alarmant montre une énième fois la dangerosité du tabac sur la santé, la question de l'utilité réelle des filtres se pose.

D'un point de vue environnemental, quelle est l'incidence du jet d'un mégot ?

D'un point de vue sanitaire, le filtre a-t-il un rôle protecteur contre les méfaits du tabagisme sur la santé ?

Faisons le point...

▶ Le filtre en question

Les premiers filtres sont apparus dans les années 1930 pour empêcher des brins de tabac de rentrer dans la bouche des fumeurs, essentiellement en raison de l'émergence d'un tabagisme féminin. Puis dans les années 1950-1960, l'utilisation de filtres par l'industrie du tabac est devenue la norme suite à la publication d'études scientifiques indépendantes prouvant le lien entre le tabagisme et diverses maladies, notamment le cancer du poumon.

La généralisation du filtre a été la réponse de l'industrie pour présenter ses cigarettes comme étant « plus sûres ».

L'histoire des filtres de cigarettes est un exemple de la manière dont l'industrie du tabac a utilisé le marketing et la publicité pour **tromper les fumeurs**, pour donner une image de sécurité à un produit qui est fondamentalement nocif et mortel et afin de développer ses ventes.

Il y a eu au cours des années plusieurs types de filtres, au charbon actif, mais aussi en amiante et en Dracon (polyester).

Aujourd'hui, le filtre d'une cigarette, est fabriqué à partir d'acétate de cellulose, une matière plastique obtenue par modification chimique de la cellulose. Les fibres sont traitées avec du dioxyde de titane (toxique), puis elles sont compactées fermement avec de la triacétine (plastifiant irritant) pour former le filtre.

Le papier qui couvre le filtre contient lui aussi de **nombreuses substances chimiques**. Une émulsion d'acétate de polyvinyle est utilisée comme colle pour fixer les fibres à l'enveloppe et pour sceller l'enveloppe.¹



 $^{{}^{1}\}underline{\text{https://www.tabac-info-service.}} \underline{\text{fr/questions-reponses/04}} \ \ \underline{\text{questions-mises-en-liqne/le-filtre-d-une-cigarette}}$



► Le filtre est-il un déchet toxique ?

Oui. Le filtre représente une pollution plastique majeure.

Par ailleurs, le filtre usagé, devenu un mégot, est l'un des déchets les plus polluants sur terre.

Si le filtre n'est pas le seul polluant plastique sur lequel portent les actuelles négociations intergouvernementales sur l'élimination de la pollution plastique, il s'agit d'un déchet massivement répandu selon un rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Ainsi plus de 4 500 milliards de mégots sont jetés par an dans le monde.

Le filtre, devenu mégot quand la cigarette a été fumée, constitue un déchet toxique en raison de sa teneur en **arsenic** et **métaux lourds**, et de sa dégradation en **pollution microplastique**.²

Le mégot en chiffres

- En France, **23 milliards de mégots** se retrouvent chaque année dans la nature et dans les caniveaux, l'équivalent de trois piscines olympiques polluées
- Soit 1 000 mégots chaque seconde
- Le mégot est le **2**^{ième} **déchet** plastique le plus retrouvé sur les plages et dans les villes
- **40% des déchets** de la mer Méditerranée sont des mégots et des filtres de cigarettes
- Entre **7 et 12 ans**, c'est le temps de dégradation d'1 filtre
- 1 mégot contamine **500 litres d'eau**, une pollution qui se répercute ensuite sur notre alimentation et nos eaux de consommation

▶ Le filtre protège-t-il la santé du fumeur ?

Non. Le filtre de la cigarette n'arrête pas les particules toxiques, les goudrons, et toutes les substances chimiques de la fumée de cigarette. En effet, les particules toxiques sont tellement fines qu'elles traversent sans difficulté ce « filtre » qui contrairement à l'idée associée ne filtre rien du tout.

De plus, **le filtre ne limite pas les risques de cancer** et d'autres maladies liées à la consommation de tabac ; Ce que laisse croire l'industrie du tabac.



 $^{^2\,\}underline{\text{https://www.earthday.org/tiny-but-deadly-cigarette-butts-are-the-most-commonly-polluted-plastic/}}$

L'infotabach mois

Et ce que la grande majorité des fumeurs ignore, c'est que **le filtre ne les protège pas**, qu'il favorise l'initiation des plus jeunes au tabac et qu'il a dissuadé un grand nombre de fumeurs à arrêter de fumer.

En effet, les filtres modifient la perception du tabagisme. Les cigarettes consommées avec filtres poussent les fumeurs à **prendre de plus grandes bouffées, plus profondes**, et suppriment totalement l'âcreté du tabac.

Certaines études tendent même à montrer un lien direct entre l'utilisation du filtre et certaines formes de tumeurs cancéreuses malignes.

Les filtres posent donc un véritable problème à la fois environnemental et sanitaire.

▶ Pourquoi interdire le filtre ?

• La fausse bonne idée du filtre biodégradable

L'industrie du tabac veut empêcher l'interdiction du filtre susceptible de prévenir l'entrée dans le tabagisme des jeunes. Ces derniers constituent sa cible pour le renouvellement de ses consommateurs.

Dans cette perspective, les fabricants mettent en avant des filtres dits biodégradables. Ils laissent penser aux consommateurs que ces filtres sont une alternative, mais **ces filtres ne protègent ni le consommateur, ni l'environnement** car les conditions de dégradation n'existent pas dans la réalité et ont seulement été réunies en laboratoire.

• Le filtre est-il recyclable ?

Non. Les filtres ne sont pas recyclables en raison notamment du caractère particulièrement toxique des mégots.

Les entreprises qui recyclent les mégots n'ont pas trouvé de solutions permettant de les dépolluer à 100%.

Un conseil, ne vous asseyez pas sur un banc fabriqué à base de mégots recyclés, il est pollué!

Depuis la loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), portée par Elisabeth Borne en 2020, qui prévoit plusieurs mesures encourageant à une économie circulaire, les cigarettiers sont parvenus à être parties prenantes au dispositif de responsabilité élargie des producteurs via l'éco-organisme ALCOME.

Sous couvert d'une initiative de dépollution et de ramassage de mégots dans l'espace public, leurs actions se révèlent n'être qu'un subterfuge qui ne change rien à leur système de production polluante et au caractère toxique de leurs produits pour la santé et l'environnement.

Ainsi les alternatives comme les filtres dits « biodégradables » ou encore le recyclage de ces déchets **ne fonctionnent pas et ne sont pas des solutions viables**.

• La suppression des filtres, la solution

Les experts s'accordent pour dire que **la seule solution efficace** pour répondre à la pollution plastique massive induite par les filtres, tout en contribuant à améliorer la santé publique, **est d'interdire complètement les filtres de cigarettes** et autres produits du tabac,





notamment les mini cigarettes de tabac chauffé, et **d'appliquer le principe pollueur payeur** pour que les charges induites par les mégots ne soient pas supportées par les collectivités et les contribuables, mais bien **par l'industrie du tabac qui en est responsable**.

Alors que les négociations sur le traité sur le plastique s'achèveront en décembre 2024, les délégués des 193 états présents doivent se rappeler que **l'industrie du tabac n'est pas une partie prenante mais un pollueur** qui doit être tenu responsable des dommages qu'il cause à la santé humaine et à l'environnement, conformément à la Convention-Cadre de l'OMS.

L'interdiction des filtres doit se faire le plus rapidement possible.

Pour protéger l'environnement et votre santé, soutenez l'interdiction des filtres.

Vous souhaitez arrêter de fumer!

Mettez toutes les chances de votre côté, faites-vous aider par un professionnel de santé de Joinville :

- Permanence locale Consultations jeunes consommateurs (CJC), aide aux jeunes et à leur entourage : 03 25 56 25 90
- **CSAPA Permanence de Joinville,** accompagnement par une infirmière en tabacologie et/ou un addictologue : <u>03 25 56 25 90</u>
- Liste des professionnels de santé de la ville de Joinville, cliquez ici

Et consultez Tabac Info Service au 39 89 et sur www.tabac-info-service.fr

©Ville Libre Sans Tabac - Novembre 2024

